

REUNION DES NON TITULAIRES 7 Février 2009 :

A l'ordre du jour : préparation de la CCP au rectorat et du congrès académique des 4-5 mars à Nîmes

Se rajoutent :

- le problème des formations des non titulaires enseignants
- le problème des concours de recrutement Éducation Nationale avec le niveau Master alors que de nombreux non titulaires ont un niveau licence.
- Le problème de la réembauche des plus anciens non titulaires
- Le problème des retards de paiement et d'éditions des documents afin de toucher les droits au chômage, les frais de déplacement.

1- Le niveau Master pour passer les concours Éducation Nationale

Ce point inquiète particulièrement tous les présents et certains absents qui ont fait passer des mails.

Il est proposé d'en parler lors de la CCP : demander la validation de l'ancienneté de service afin d'obtenir un niveau Master pour les concours internes, aborder les validations des acquis de l'expérience qui pourraient permettre à certains d'obtenir un niveau Master, bien sûr cette VAE ne devrait pas être à la charge des non titulaires.

2- La réembauche des anciens non titulaires

Le rectorat s'était engagé à embaucher en priorité les anciens non titulaires avant d'en recruter de nouveaux. Dans les faits ce n'est pas toujours le cas. Les plus anciens étant susceptibles d'obtenir un CDI, le rectorat serait-il réticent à les employer sur des contrats à l'année afin de couper la continuité ?

A ce sujet, le collectif pense qu'il serait bon d'obtenir l'assouplissement des conditions pour avoir un CDI et de ne pas tenir compte des interruptions. Cela sera abordé en CCP, il sera aussi demandé à partir de quelle date l'année est décomptée comme entière : le 15 octobre ou le 2 septembre ?

Afin d'avoir un regard sur les conditions de réembauche par le rectorat, nos élus demanderont à la CCP une liste de tous les non titulaires classés par ordre d'ancienneté. Ils demanderont aussi au rectorat de cesser le recrutement de nouveaux non titulaires.

Les non titulaires souhaitent avoir un établissement de rattachement fixe.

Enfin il sera demandé d'obtenir une grille indiciaire d'avancement analogue à celle des MA avec une évaluation par IPR et chef d'établissement.

3- Problèmes de retard de paiement, d'inscription au chômage

Le problème est le retard de réception des documents nécessaires à l'inscription (souvent 2 mois après) avec donc le retard de paiement qui en découle.

4- La formation

Chaque année une réunion sur la formation professionnelle des non titulaires a lieu, cependant de nombreux non titulaires n'en sont pas informés et ne peuvent donc pas en profiter. A la CCP ce point sera abordé, afin que soient mises en place des formations pour les concours ainsi que des formations professionnelles.

5- Les frais de déplacement

Les demandes qui seront faites lors de la CCP : soit un forfait soit une augmentation d'indice si envoyé le contractuel est envoyé trop loin de chez lui.

6- Textes du congrès :

P13 paragraphe 1-4 : parler d'un plan de titularisation des non titulaires

P16 paragraphe 4-4 : Validation d'acquis ou Équivalence Master

Il faut aussi exiger l'arrêt de recrutement de nouveaux non titulaires ; revoir les conditions du CDI et des possibilités de changer d'académie pour les CDI dans le cadre d'un rapprochement de conjoint.

Les CDI demandent un rattachement définitif sauf demande de l'intéressé.

7- Autre information :

Alain Cugnenc, notre élu non titulaire qui siègera à la CCP ira aussi au collectif non titulaire à Paris le 1/04 et participera au congrès académique les 4 et 5 mars à Nîmes. Il fera passer un compte rendu de la CCP .

Dernière minute : la CCP initialement prévue pour le 25 février est repoussée à une date ultérieure.